

CAPN DES MAGASINIERS DES BIBLIOTHEQUES DU 24 JANVIER 2019

MOTION : DEFENSE DES CAP

Dans le cadre de sa politique CAP2022, le gouvernement envisage de vider les CAP de leurs sens en restreignant leurs compétences pour en faire des instances d'appel de décisions qui seraient déjà prises. C'est un recul majeur ! Ce n'est ni plus ni moins qu'un projet de suppression du paritarisme afin de faciliter une déconcentration managériale de la Fonction publique.

Pour ce faire, dans son projet de loi annoncé pour les prochaines semaines, le gouvernement entend mettre en cause les dispositions du statut général des fonctionnaires qui fondent les compétences des CAP.

Comme l'ensemble du mouvement syndical dans la fonction publique, le SNASUB-FSU et la CGT Ferc-Sup y sont opposés avec la plus grande détermination.

Dès le printemps 2018, le SNASUB-FSU a informé et mobilisé avec la FSU les personnels avec la pétition « Pas touche aux CAP et CHSCT » en plus de ses interventions dans les instances et rendez-vous dans les différents ministères ; la CGT Ferc-Sup est intervenue dans les différentes instances de dialogue social pour défendre les prérogatives des CAP.

Nos actions se sont poursuivies lors des élections professionnelles de la fin 2018, malgré l'exclusion de nombreux agents du droit de vote en raison de listes électorales incomplètes, d'une procédure complexe et de dysfonctionnements autour du vote électronique, en agissant concrètement pour que les personnels se mobilisent par leur vote contre la remise en cause des CAP.

55,19 % des personnels des bibliothèques, toutes catégories confondues, ont montré par leur participation qu'ils étaient convaincus de l'importance du rôle des CAP pour leurs carrières.

A l'occasion de cette CAPN, le SNASUB-FSU et la CGT Ferc-Sup rappellent que par leur action, les commissaires paritaires contribuent à défendre les personnels, à ce que :

- l'égalité de traitement soit respectée,
- des erreurs d'appréciation de l'administration soient évitées,
- la gestion des carrières des personnels soit la plus transparente possible.

Le SNASUB-FSU et la CGT Ferc-Sup soulignent que les CAP sont des instances de représentation des personnels et de dialogue social essentielles au bon fonctionnement de notre fonction publique de carrière. Ils attirent l'attention sur le fait que les réduire à de simples chambres d'enregistrement et d'appel aboutirait à ouvrir la voie à l'arbitraire ou au clientélisme. C'est inacceptable !

Tout au long de l'année 2019, le SNASUB-FSU et la CGT Ferc-Sup multiplieront leurs initiatives pour que le gouvernement renonce à cette énième attaque contre la Fonction publique.